

SE RACCORDER EN 3 ÉTAPES



ÉTUDE DE RACCORDEMENT

À partir des consommations du bâtiment, de la faisabilité technique et d'une puissance estimée.



SIGNATURE DU CONTRAT D'ABONNEMENT

Précisant la puissance souscrite adaptée à votre besoin de chauffage et / ou d'eau chaude sanitaire, la date d'effet, la durée de l'abonnement et les règles tarifaires.



RACCORDEMENT DU BÂTIMENT AU RÉSEAU

- mise en place de canalisations complémentaires connectées au réseau jusqu'à votre bâtiment
- mise en place de la sous-station d'échange dans le local technique mis à disposition
- mise en service de l'installation à définir ensemble



ILS SONT RACCORDÉS

Caserne Delfande, lycée Le Castel, lycée Saint-Joseph, hôpital privé Dijon Bourgogne, Franche-Comté, 80 copropriétés privées, centre des finances publiques, éco-cité Jardins des Maraichers, Congrexpo, groupes scolaires, Auditorium, École Nationale des Greffes, Agrosup, INRA...

dijon énergies

www.dijon-energies.fr



CONTACT

Dalkia - Agence commerciale réseaux de chaleur
Hervé Monnin
18/20 Rue du Docteur Quignard BP90808
21000 Dijon
herve.monnin@dalkia.fr
Tél. : 03 80 66 01 80

dijon énergies

SYNDICS DE COPROPRIÉTÉS ET COPROPRIÉTAIRES

AVEC LE RÉSEAU DE CHALEUR,
CHOISISSEZ UN MODE
DE CHAUFFAGE ÉCONOMIQUE,
CONFORTABLE, SÛR
ET ÉCOLOGIQUE.



Le choix de la chaleur partagée

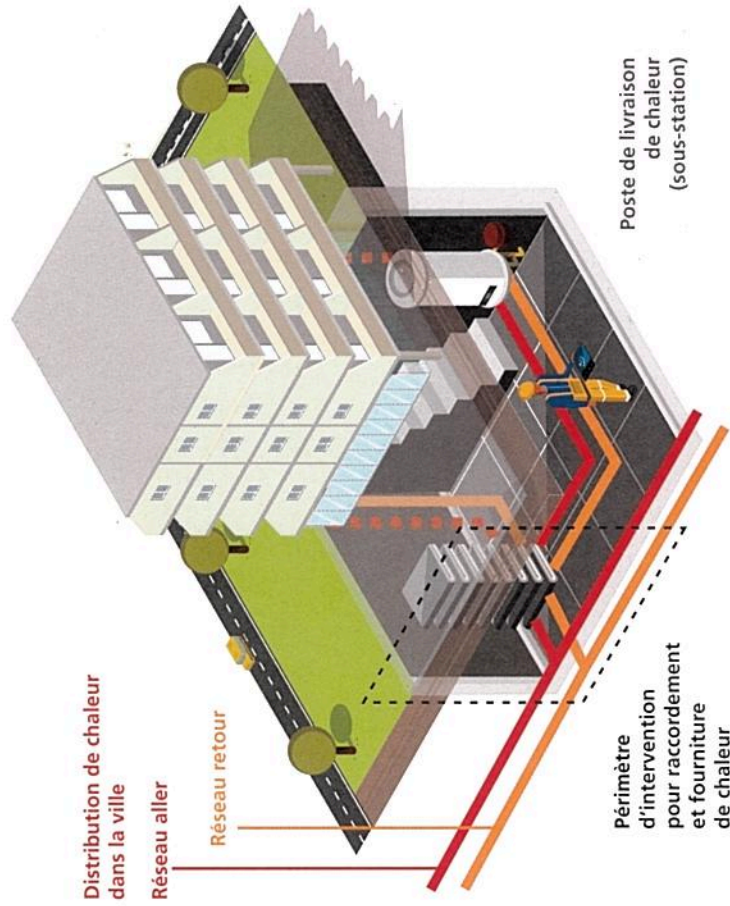
LE RACCORDEMENT AU RÉSEAU DE CHALEUR

Une solution clé en main, simple à mettre en place

QU'EST-CE QU'UN RÉSEAU DE CHALEUR ?

Alimenté par une ou plusieurs chaufferies centrales, le réseau de chaleur est une solution particulièrement adaptée pour fournir du chauffage et de l'eau chaude sanitaire, via des canalisations enterrées, à des logements collectifs privés et publics, des hôpitaux, des écoles, des bureaux, des commerces...

Le réseau de chaleur offre un moyen de chauffage économique, confortable, sûr et écologique.



DIJON ÉNERGIES, LE RÉSEAU DE CHALEUR DE DIJON MÉTROPOLITAINE

Mis en service fin 2013, ce réseau de chaleur alimente 28 000 équivalents logements (des copropriétés privées, des logements sociaux, l'Université de Bourgogne, le centre hospitalier universitaire, le centre commercial de Quetigny, la piscine olympique, des éco-quartiers...).

De nouvelles extensions sont prévues en direction d'autres quartiers dijonnais, à Quetigny, à Fontaine-lès-Dijon et à Longvic.

À terme, plus de 400 sites seront raccordés au réseau urbain alimenté à 70% en énergies renouvelables et de récupération. L'émission de 44 000 tonnes de CO₂ seront évitées soit l'équivalent de 34 000 véhicules en moins sur les routes de la métropole dijonnaise.

Pour en savoir plus, rendez-vous sur : www.dijon-energies.fr

LES BÉNÉFICES POUR VOUS ET LES RÉSIDENTS

Un chauffage économique, confortable, sûr et écologique



UN CHAUFFAGE ÉCONOMIQUE

- Un investissement faible par rapport à une autre solution de chauffage collectif
- Un prix attractif avec une TVA à 5,5% (20% pour les autres énergies) et stable dans le temps grâce à la mixité énergétique
- Une fiscalité avantageuse (voir ci-contre)
- Une forte réduction des dépenses d'entretien
- Un investissement unique pour toute la vie du bâtiment par rapport à une installation classique à renouveler en moyenne tous les 15 ans



UN CHAUFFAGE CONFORTABLE

- L'installation et la mise en service entièrement réalisées par le délégataire
- Aucuns travaux dans les logements
- Une solution compatible avec la répartition des frais de chauffage
- L'assurance d'un chauffage continu, fiable et à bonne température



UN CHAUFFAGE SÛR

- Pas de combustion sur place, plus de risques d'incendie
- Pas de fumée, pas de pollution sur site, pas d'odeur, ni bruit
- Exonération réglementaire pour les installations d'une puissance supérieure à 1 MW

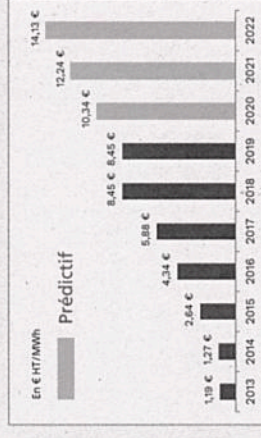


UN CHAUFFAGE ÉCOLOGIQUE

- Une solution durable et vertueuse, inscrite dans les politiques environnementales locales
- L'utilisation de ressources renouvelables :
 - biomasse provenant de l'industrie forestière de la région
 - énergie de récupération à partir de la valorisation des déchets ménagers de la métropole
- Une réduction des émissions des gaz à effet de serre par rapport à une solution au gaz

UNE FISCALITÉ AVANTAGEUSE

La Taxe Intérieure sur la Consommation de Gaz Naturel (TICGN), redevable par les consommateurs de gaz, est une taxe dont l'évolution reste incertaine.



Cependant, avant le contexte social de la fin d'année 2018, la TICGN était amenée à augmenter très fortement.

En 2018, cette taxe pesait en moyenne 25% de la facture énergétique.



70% D'ÉNERGIES RENOUVELABLES

